

Règlement de manoeuvre de l'Artillerie

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Règlement de manoeuvre de l'Artillerie : approuvé par le Ministre de la Guerre le 9 Avril 1930 .
1° partie, Titre VII 75 D.C.A. (auto-canon), Unités armées du matériel de 75 contre aéronefs automobile -
Service du matériel

Mention d'édition : 2° tirage comportant le modificatif n° 1

Adresse bibliographique : Paris : Impr. Nat., 1933

Description matérielle : 1 vol. (201 p.) ; 19 cm

Autre variante du titre : [Titre VII 75 D.C.A. (auto-canon).]
[Unités armées du matériel de 75 contre aéronefs automobile - Service du matériel.]

Sujet(s) : Artillerie, Matériel de D.C.A
D.C.A., Matériel d'Artillerie